



1376 Goumoens-la-Ville, le

5 janvier 2023

Administration communale
de Goumoens

1376 Goumoens-la-Ville

AUTORISATION MUNICIPALE

Dans sa séance du 3 janvier 2023, la Municipalité a décidé de dispenser de mise à l'enquête publique les travaux suivants tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance, soit :

- **Parcelle RF 2133-1 propriétaire M. Luc Byrde et Mme Roxana Byrde : Installation d'une pergola bioclimatique sur terrasse.**

Affiché au pilier public pendant 30 jours, soit du 5 janvier 2023 au 3 février 2023. Le dossier peut être consulté au Greffe municipal.

La Municipalité